

## **Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du jeudi 11 mai 2023**

### **Etaients présents ou représentés :**

#### A titre de parents et amis :

Mesdames et Messieurs CACHE Miryam, ROUX Jean-Louis et M. Agnès, LAVOREL Maryse, MENET Marie, BIOLLUZ Marie-Christine et Didier, FEIGE M, CLAPOT BALMONET Eliane, PECCOUD Yann, HUOT DE SAINT ALBIN Blanche, REY Alain, POLLET Nicole et Jean-Luc, NATIVEL Andrée, LANGEVIN Réjane, MORAND Monique, GLAUDA Sylvie, RAPHIN Véronique, AUCHERE Gérard et Catherine, BOUVIER Marie, DEMAY Véronique, ROLLUX Françoise, PICHOLLET Noël, BERNARD GRANGER Pierre, BOJOLY Anne, DELACROIX Marie-Paule, SAADNA Linda, ZANUS Brigitte, BIANCHIN Ivana, COUTIN Maurice, ANGELLOZ NICOUD Denis, DOLEAC Géraldine, DEREYMEZ Reine, GAIME Gilles, VIONNET Bernadette, DAILLET Alain, DODENS Maryse, PASSERA Brigitte, SAUVAGE Françoise, ARANDA Purification, PEIGNON Serge, OUVRIER-BUFFET Patrice, GRIFFAY Thierry, DEGEORGES Jean-François, PAOLINI Jacqueline et Pierre, JACQUES Jacqueline et Patrick, FALGUEYRAC-PREVOT Caroline, VIVIAND Nadine, THIERRY GLO Christine, PADAY Jean-Luc, VERNIER Valérie, CHAMOSSET Jean-Louis, LAFOUX Yves, ROBINE LISSANDRE Nathalie, REMONNAY Françoise.

#### A titre d'invités :

Mesdames et Messieurs DAMAS Didier (Fiducial), LAXENAIRE M. Hélène (ADIMC74), CAVARD Vincent (Caisse d'Epargne), BOUSQUET Fabrice (DG PEP 74), PROWALSKI Eric (Chef du restaurant La Rotonde - Les Tresoms), BARILLOT Christian (formatrice MFR La Catie), BARRY Olivier (Maire délégué de Seynod), TOE M. (Maire Adjoint Annecy).

#### A titre de salariés de l'AAPEI EPANOU :

Mesdames et Messieurs PIOT Bernardin, DUMAITRE Valérie, PICCO Chrystel, MICHEL Céline, VIGGIANI Maria Giulia, SANTALUCIA Jorris, CHOLAT Philippe, GROFF HARY Audrey, PORTIER Peggy, CHOLAT Philippe, MAISONNIER Karine, BASTARD Patricia, FERIO Vanessa, CROS Capucine, LEPAGE Eric, KUBASIK Franck, MOISSON Agnès, CORBET Virginie, DELACOUR Hélène, GREFFIOZ Eléonore, VELGE Séverine

#### Les organismes excusés :

Mesdames et Messieurs MUGNIER Séverine (Maire de la Balme de Sillingy), PERROQUIN Laëticia (Maire adjointe déléguée aux associations de la Balme de Sillingy), COQUAND Emmanuel (Sous-Préfet de Thonon les Bains), RIOTTON Véronique (Députée de la Haute-Savoie), DULIEGE Fabienne (Vice-présidente de la communauté d'agglomération du Grand Annecy, conseillère départementale du canton de Rumilly), LAVIGNE DELVILLE Camille (chargée de mission à l'UDAPEI74), DEVILLE Anne-Marie (Présidente de l'APEI Thonon Chablais), MARRON Frédérique (Capstan avocats), MUGNIER Magali (conseillère départementale canton Annecy 4, présidente de la commission Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières), BOUCHET Estelle (Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Haute-Savoie), SADDIER Martial (Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie), LAUFERON Frédéric (Directeur Général de l'Union départemental des associations familiales), PESENTI Nelly (Directrice de l'Autonomie - Conseil Départemental), MAS Jean-Philippe (9<sup>ème</sup> président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie en charge de la jeunesse, de l'éducation et de la politique de la ville), ROSEREN Xavier (Député de Haute-Savoie), PETEX-LEVET Christelle (Députée de la Haute-Savoie), DUBY-MULLER Virginie (Député de la Haute-Savoie), BONANSEA Monique (Adjointe aux affaires sociale Mairie de Rumilly), BARRY Olivier (Maire délégué de Seynod)

### Les adhérents excusés :

Mesdames et Messieurs LEIM Pierre, TERRUEL-MARTINEZ Alphonse, TERRETTAZ Stéphane, MIEVRE Lucile, ZANIOLO Roger, BAYETTO Josiane, LOCATELLI Marie-Françoise, FAIDHERBE Brigitte, BURDET Evelyne et François, MOUTHON André, PACCARD Marie-Noëlle, COMMANDEUR Jeanine, DAGAEFF Christine, MARIN-CUDRAZ Jean-Claude, MAJOU Christian, GALLIEN Antoinette, DELEAN Laure, CADDOUX Janine, GRELOUX Valérie et Julien, BARON Yolande, MUFFAT MERIDOL Didier, BRASIER François, DEPIGNY Maurice, CHAPPELET Evelyne et Gérard, JOSSERAND Jean-Michel, ZANUS Brigitte, FONTALIVE Alain, BAUQUIS Joseph-Jean, GAY Suzanne, LEIM Claire, SIMON-VERNICHON Véronique, VERNICHON Laurent, LEGENDRE Sylvie, ROBIN Christine, BOUCHET André, DUMAX Rachel

### **MOT D'ACCUEIL DE LA PRESIDENTE**

Madame Cache salue l'assemblée et les personnes présentes et énumère les invités excusés.

### **2) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 AVRIL 2022**

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 7 avril 2022 **est approuvé à l'unanimité** des adhérents présents ou représentés, sans voix contre ni abstention.

### **3) RAPPORT MORAL DE MIRYAM CACHE, PRÉSIDENTE et du DIRECTEUR GENERAL**

#### **L'AAPEI Epanou : un acteur incontournable sur le bassin annécien**

- Au niveau social :
  - 700 personnes accompagnées, hors liste d'attente (environ 160), aux besoins spécifiques car déficientes intellectuelles et porteuses d'autisme
  - Autant de familles concernées par l'accompagnement de leur parent au sein des établissements et services de l'AAPEI Epanou
  - 289 familles adhérentes en 2022
- Au niveau économique :
  - 460 salariés
  - 17 établissements et services de plus en plus en lien avec les entreprises, organisations établissements scolaires sur le territoire élargi du bassin annécien.

Mme Cache présente notre parrain engagé au côté de l'AAPEI EPANOU, Le chef Eric Prowalski, Chef du restaurant étoilé la Rotonde de l'Hôtel des Trésoms à Annecy

L'AAPEI Epanou en 2022 : Des crises ....et des projets ambitieux !

#### **Une crise sanitaire peu à peu maîtrisée dans les établissements**

- Des absences de salariés encore fréquentes début 2022, notamment dans les foyers
- Des conditions d'accompagnement dégradées
- Des fermetures pour certains accueils de jour
- Une réduction d'activité au sein du DAME (notamment internat)
- Une suspension de l'accueil des ouvriers d'ESAT externes à l'ESAT Le Parmelan

*Un impact fort de ces mesures sur les usagers et leur famille*

Mobilisation et flexibilité des personnels des services venus en renfort au sein des foyers pour assurer le maintien au maximum des accompagnements

#### **Une crise des Ressources humaines persistante**

- Le coût de la vie en Haute-Savoie
- Le coût du logement
- Le niveau très bas de rémunération de nos salariés
- Le manque d'attractivité des métiers du secteur médico-social
- Le traitement inéquitable de nos salariés « Oubliés du Ségur » au sein des établissements et services
- Dégradation subite et durable des conditions de prise en charge dans les établissements médico-sociaux

## **Une union départementale forte dans son rôle militant !**

Udapei Haute-Savoie, ADIMC 74, Aller Plus Haut, Nous Aussi, APEI Thon Chablais

## **Une mobilisation nationale de l'ensemble des associations de l'Unapei qui perdure !**

Unapei nationale, Unapei Auvergne-Rhône Alpes, Udapei Haute-Savoie

Une démarche militante active auprès des Députés, Sénateurs et Conseillers départementaux, pour faire remonter au niveau du gouvernement les réalités extrêmement préoccupantes de nos associations.

Au niveau de l'AAPEI Epanou :

- RDV et contacts réguliers avec les Député(e)s Véronique Riotton, Virginie Duby Muller, Christelle Petex-Levet, Antoine Armand et M. le Sénateur Cyril Pellevat
- Information continue de tous nos conseillers départementaux
- Courriers au gouvernement : 1<sup>r</sup> Ministre et au Ministre de la santé, Préfet de Haute-Savoie

Objectif : Exposer nos revendications et sensibiliser, expliquer, préciser, illustrer !

## **Ce que nous avons obtenu en mars 2022**

Une prime spécifique et pérenne de 238 euros brut / ETP par mois (prime Ségur 2 et Laforcade)

De la part de nos 2 financeurs, le Conseil Départemental et l'ARS / l'Etat, avec un bémol impactant pour ce dernier.

## **Soutien du Conseil départemental**

En octobre 2021, le Président du Conseil Départemental avait déclaré son intention de soutenir, lors du vote du budget du CD74 en mars 2022, le financement des dispositions du Ségur de la santé pour l'ensemble des salariés des établissements relevant de sa responsabilité.

Cela a en effet été acté en mars 2022, confirmant la position de partenaire essentiel et fiable du Conseil départemental 74 aux côtés de nos associations et particulièrement de l'AAPEI Epanou

A compter du 1<sup>er</sup> mars : 238 euros brut pour un temps plein.

**Soutien partiel de l'Etat :** Les augmentations de salaires « Laforcade et Ségur 2 », à partir de mars 2022, attribuées seulement à certains salariés relevant de sa responsabilité.

Ont été exclus certains salariés des ESAT, du secteur enfant, du Dispositif Horizon (les personnels administratifs, les personnels encadrants et le personnel des services généraux), témoignant d'une non prise en compte du mode de fonctionnement spécifique de nos associations et du rôle capital de chacun de nos salariés vis-à-vis des personnes accompagnées.

Attribution d'une enveloppe de 500 millions d'euros pour accompagner la négociation d'une convention collective unique moderne et adaptée, Étendue pour la branche sociale et médico-sociale, en vue d'une refondation des métiers du médico-social indispensable à leur pérennisation.

## **Traitement inéquitable pour les « exclus du Ségur »**

-Au sein de l'AAPEI Epanou, en mars 2022, 63 salariés concernés

-Pas de la reconnaissance méritée pour l'exercice de leur métier d'accompagnement auprès des personnes accompagnées et leur famille

-Fracture sociale durable au sein des établissements

-Des départs de salariés

-Fortes tensions entre les salariés bénéficiaires et ceux qui ne le sont pas.

## **Des salariés mécontents à juste titre**

Rencontre en août 2022 entre une délégation de salariés, la Présidente et le Directeur général :

Demande des salariés : que la part de l'augmentation non versée par l'Etat soit financée par l'association sur ses fonds propres.

Vote négatif du Conseil d'Administration en septembre 2022, l'association :

- Ne pouvant assumer sur ses fonds propres une charge salariale pérenne évaluée annuellement à 175 000 euros

- Refusant de se substituer à l'Etat défaillant dans l'exercice de ses responsabilités de financeur.

### **La mission de l'association :**

- Ne pas mettre en péril la pérennité financière de l'association
- Dédier ses fonds propres au financement des projets à destination des personnes accompagnées
- Préserver la légitimité de ses futures demandes de financements adressées à l'ARS,
- Ne pas céder aux arrangements de type « geler certains postes pour en financer d'autres ».

Grève des salariés à l'automne 2022 organisée par la CFDT regroupant les salariés « oubliés du Ségur » de l'AAPEI Epanou à propos des décisions prises par le gouvernement.

A noter qu'en cas de grève, nous n'avons pas la possibilité de réquisitionner des salariés pour assurer la prise en charge des personnes accompagnées.

Je tiens à souligner positivement la volonté de responsabilité affichée par la CFDT qui a organisé les temps de débrayage de manière à impacter le moins possible les établissements et à assurer la sécurité des usagers.

En tant que familles, nous pouvons saluer cet engagement professionnel.

### **Une revendication unanime, récurrente et légitime des associations du secteur médico-social**

- Un traitement équitable de tous nos salariés « oubliés du Ségur »
- Une revalorisation générale des rémunérations et une meilleure reconnaissance des métiers du médico-social
- Une démarche ambitieuse en vue de réactiver l'attractivité des métiers du secteur médico-social.

### **Crise énergétique durant le 4<sup>ème</sup> trimestre 2022**

- Mise en place d'une politique d'achats groupés avec d'autres associations.
- Mobilisation de l'UDAPEI 74 et l'ADIMC pour alerter l'ARS et le Conseil Départemental sur la mise en tension budgétaire des établissements des associations
- Pas de bouclier tarifaire
- Pas possibilité de répercuter le coût d'inflation
- Échéance des contrats d'électricité de l'AAPEI Epanou au 31.12.2022.

Merci à Chrystel Picco en charge des négociations avec les fournisseurs d'énergie pour sa détermination

- Durée des contrats limitée à un an
- Augmentation globale des factures d'électricité de 15 % en 2023, grâce à l'application partielle du bouclier énergétique et celle de l'amortisseur d'électricité, impactant les budgets des établissements.

### **Patrimoine immobilier de l'association**

- 2 appartements du quartier Vert Bois à Seynod :

Des travaux de rénovation (réfection des sols, placards, peintures, radiateur à changer) pour un montant de 34 000 euros, sans augmentation de loyer pour les locataires.

- Le chalet l'Hermitage au Grand Bornand : une gestion revisitée en 2022 pour l'entretien du chalet
  - Arrêt d'activité de M. et Mme Fournier en début d'été 2022
  - Merci pour leur investissement au fil des années et leur attachement à l'association
  - Des contrats de prestations conclus efficacement par Anouk Giraud avec des prestataires privés, pour l'entretien intérieur du chalet, la gestion des locataires et pour le déneigement.

Une charge financière fortement augmentée.

### **Le chalet l'Hermitage, une responsabilité associative**

- Maintenir ce patrimoine en excellent état pour l'accueil des personnes accompagnées, lors de week-end ou séjours.
- Le louer aux familles, à des associations et aussi à des particuliers, lors des périodes dédiées, par le biais d'Anouk Giraud ou de l'agence Belle Montagne, ce qui permet à l'association d'assurer financièrement son entretien (réfection d'une façade à prévoir en 2023).
- Merci à Franck Kubasik, Directeur Adjoint du Complexe Parmelan, qui assure le suivi technique et des interventions régulières au Chalet.

- Merci avec Anouk Giraud, Chargée de mission au service Loisirs Vacances et Inclusion, qui assure la gestion des locations et des prestataires et le suivi administratif
- Ils travaillent tous 2 en relation étroite avec JF. Degeorges, administrateur.

### **Les partenariats inter associatifs**

- L'Udapei74 : Apei de Thonon Châblais, Aller Plus Haut, Nous Aussi Vétraz, ATMP 74.
- Désignation d'un représentant suppléant au CA de l'ATMP 74 (Association Tutélaire des Majeurs Protégés)

Christine Thierry Glo, administratrice et représentante de l'AAPEI Epanou au CA de l'ATMP 74, a été rejointe en 2022 par Véronique Demay également administratrice.

- La SCIC « Entre Lacs et Montagnes », Société Coopérative d'Intérêt Collectif à but non lucratif, ESLM74, est spécialisée dans le recrutement de personnel intérimaire, au service de résidents atteints de handicap et de polyhandicap, au sein des établissements adhérents :
  - 3 coopérateurs initiaux, l'APEI Thonon Chablais, l'ADIMC 74 et l'AAPEI Epanou
  - Gestion par rotation bisannuelle : depuis mai 2022, la présidence et la dirigeance de la SCIC sont assurées par l'AAPEI Epanou. Notamment Amandine Tharan, Directrice des ressources humaines, et le directeur financier de l'ADIMC en assurent respectivement les suivis RH et financier.
- L'Adimc 74, pour toute action militante et des projet loisirs,

### **Signature en 2022 de la « Convention Atout Cœur »**

- Un restaurant handi-responsable, entreprise adaptée
- Pour offrir un tremplin professionnel à 10 personnes en situation de handicap intellectuel ou cognitif.
- Signature d'une charte de partenariat entre Atout Cœur et l'AAPEI Epanou, pour un an, visant à un engagement réciproque pour faciliter les passerelles entre le milieu protégé et le milieu ordinaire, le but étant de répondre aux envies et aux besoins des usagers.
- Les personnes engagées sur ce projet sont Philippe Cholat, Directeur du complexe Le Parmelan et Cathy Jacquet, Psychologue du travail - Coordinatrice de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

### **Des groupes de travail et des commissions qui cherchent toujours à s'étoffer**

Commission Grand Bornand Jean-François Degeorges

Gestion et entretien du chalet L'Hermitage, propriété de l'association En collaboration appuyée d'Anouk Giraud et Franck Kubasik

### **Commission Communication – Maryse Lavorel**

Communication à destination des familles

Communication transversale sur toute initiative visant à faire connaître l'association et à recruter des bénévoles

Élaboration et choix des moyens de communication pour la promotion de l'association (flyers, affiches ..)

Commission transversale par excellence

### **Commission Brioches 2022 – Thierry Griffay**

Bénéfices réalisés : 36 000 euros

Nombre de brioches vendues : 13 200

Nombre entreprises acheteuses : 85 pour 5 000 brioches

Les bénéfices attribués aux loisirs et vacances des personnes handicapées de tous les établissements

- Participation au financement des loisirs des travailleurs handicapés
- Abondement aux chèques vacances des travailleurs handicapés
- Financement de la fête des activités
- Financement d'activités pour le plus grand nombre : projet Idéal en partenariat avec l'Adimc
- Financement des projets exceptionnels proposés par les établissements.

Un grand merci à Chrystel Picco sans qui l'OPB ne connaîtrait pas un si beau succès !

Date prochaine de l'Opération Brioches : du 9 au 14 octobre 2023

### **Commission Soirée familiale – Véronique Demay**

- Reprise dans la joie et la bonne humeur, le 12 novembre 2022
- Nombre d'inscrits : 500 personnes pour le repas dansant
- 50 intervenants de l'école ISETA et leur professeur, pour le service à table
- Le groupe MIRAGE (musiciens chanteurs)

Prochaine soirée familiale : samedi 23 mars 2024 à Cap Périaz. Choix de décaler la date afin de lisser les événements festifs sur l'année.

### **Commission Loisirs Vacances Inclusion – Valérie Vernier**

Travaille en collaboration avec Anouk Giraud, Responsable du service SLVI

Force de proposition pour de nouvelles activités

Suivi de l'utilisation de la subvention associative accordée pour participation dédiée à :

- L'abondement aux chèques vacances des travailleurs handicapés
- Aux loisirs des personnes accompagnées
- Au financement de la fête des loisirs

Participation à la fête des activités

Merci à Anouk Giraud pour son implication et sa créativité

### **Groupe de travail « Bénévolat » - Blanche Huot de Saint Albin**

Initier et participer à toute forme d'action destinée à dynamiser les vocations bénévoles

Créer des liens et promouvoir l'association

Travailler en lien avec toutes les autres commissions

Suivi des offres de bénévolat

Aller à la rencontre des familles pour présenter l'association

Fête « Bénévoles et Familles en fête » : mercredi 28 juin 2023 - Foyer de vie le Champ d'Or à Seynod

### **Groupe de travail « partenariat » – Jean-Luc Paday**

A été créé en 2022 afin de réfléchir à des possibilités de développer les partenariats divers avec des entreprises, des organisations, des clubs de sport .....

Objectifs visés :

Recherche de mécénat de compétences

Recherche de financements privés pour soutenir des projets spécifiques

Partenariat portant sur des activités ludiques à destination des personnes accompagnées

Recherche d'entreprises susceptibles d'acheter nos brioches

Promotion de l'association

Etc etc ...

Sur ce groupe de travail, je remercie Maria-Giulia Viggiani pour son apport efficace et dynamique,

### **Les Conseils de Vie Sociale - CVS**

- Abordent tout sujet relatif à la vie de l'établissement de la personne accompagnée
- Espaces indispensables pour les familles :
  - S'exprimer par l'intermédiaire de leur représentant
  - Poser des questions
  - Recevoir des informations émanant de l'association, de l'établissement, du Comité d'éthique ou légales
  - Envoi des OJ et des CR des réunions de CVS à chaque famille de l'établissement avec les coordonnées de leurs représentants

Ont connu une réorganisation suite à un décret d'avril 2022, dont les détails vous ont été transmis dans la LETTRE aux Familles du mois de décembre 2022 et transmis avec les CR des CVS.

Prochaines élections des CVS : mars 2024

### **Le Comité d'éthique**

- Créé en 2014, permet de porter un regard croisé sur les situations et questions concrètes qui lui sont soumises et constitue une aide précieuse à destination des professionnels pour enrichir leur pratique.

- Un Bureau : Virginie Varlet (Présidente), Marie Menet (Administratrice), Audrey Groff Hary (Directrice du complexe Services), Maria-Giulia Viggiani (Chargée de mission amélioration continue), Eric Lepage (Directeur du complexe Accompagnement et Soins)
- Des séances plénières pour échanger sur les thèmes proposés par les professionnels, les familles ou les usagers
- Des comités de résidents pour recueillir les réflexions et les ressentis des usagers
- La diffusion des réflexions menées diffusées sous forme de BD Éthiques, désormais présentées dans les CVS et diffusés avec les CR de ces derniers, à destination de l'ensemble des familles des établissements.

Conférence éthique : samedi 13 mai 2023 – Lycée des Bressis - Eloge de la différence « D'un regard qui dévisage à un regard qui envisage »

Recrutement de M. Bernardin Piot, au poste de Directeur général Au 30 juin 2022 Pour succéder à Raphaël Miconnet.

### **Des projets constructifs et positifs**

- Complexe du Parmelan :
  - Projet de rénovation des Césardes : Sélection des entreprises, dépôt du permis de construire et réaménagement temporaire de l'ESAT en location : Zone Césardes, au sein de l'entreprise ROSA
  - Rénovation du foyer d'hébergement de Seynod : Phase finale avec démolition d'un ancien bâtiment et les aménagements extérieurs
  - Insertion professionnelle : Création de 2 postes de chargés d'insertion professionnelle rattachés au complexe Services. Nous participons ainsi au dispositif emploi accompagné départemental piloté par l'association Messidor

### **Et aussi ....**

- **Projet d'extension de la ferme des Roches :**
  - Installation des 4 places d'accueil de jour sur les 6 agréées et dépôt du permis de construire du nouveau bâtiment
  - Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME) :
  - Reconnu administrativement avec la fusion des agréments de l'IME et du SESSAD
  - *Internat de répit de l'IME* : Le projet a eu bien du mal à émerger : fonctionnement sur seulement quelques jours en 2022

### **L'Art Recyclerie : un projet d'innovation sociale**

2020 : Projet innovant Initié en par Les Roseaux grâce à des financements européens

2021 : Ouverture aux résidents des Iris, des Hauts de Chosal, de l'IME, du foyer des Coquelicots, du Service d'accueil de jour de l'Esat Le Parmelan, du SAVS et de la Ferme des Roches

2022 : Fin de la phase expérimentale. Financement sur une mise en commun de moyens et portage transversal assuré par le complexe services.

### **L'Art Recyclerie : La création comme support à l'inclusion**

Lieu solidaire et artistique inscrit dans une démarche RSO

40 bénéficiaires avec des bénévoles et des professionnels

Collecte, transforme et valorise divers mobiliers, objets, matières

Vente dans un show room, destinés à l'accueil des bénévoles (retraités, tapissier, menuisier, artistes...) - 25 A route d'Avully à la Balme de Sillingy (74330)

Depuis 2020, 4000 kg de déchets revalorisés et 450 objets vendus.

### **Mouvements au sein du Conseil d'Administration**

- Remerciements pour leur investissement dans l'association à :
  - Valérie Vernier
  - Marie-Christine Biolluz
  - Michel Fontaine
- 4 candidats renouvelables :

- Nathalie Robine Lissandre
- Véronique Demay
- Jean-François Degeorges
- Noël Pichollet
- 4 nouveaux candidats :
  - Mme Eliane Balmonet Clapot, parent de la Ferme de Chosal
  - Mme Marie-Françoise Locatelli, parent du Foyer d'hébergement du Champ d'Or
  - M. Yann Peccoud, parent du DAME
  - M. Didier Biolluz, parent de l'Esat le Parmelan

#### **4) PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA FERME DE CHOSAL ET DE L'ART RECYCLERIE**

Audrey Harry, par l'intermédiaire d'un film, présente l'Art Recyclerie : son contexte, son fonctionnement, les chiffres clés, les impacts, la situation aujourd'hui, le témoignage des bénéficiaires, les chiffres clés 2023

Jorris Santalucia présente les offres touristiques de la Ferme de Chosal :

- Les cabanes natures (un campement insolite de pleine nature : 3 cabanes nature de concept écologique pour vivre un bivouac et des journées inoubliables !)
- Les Promen'Anes : Promenades faciles et originales en compagnie d'un âne
- Les anniversaires à thèmes
- Les mini-stages enfants pendant les vacances scolaires
- Les trois sentiers de la ferme : randonnée Land'Art, sentier Nature & Sens (parcours pieds nus), sentier Sens & découvertes des animaux de la ferme
- Accueil de séminaires et formations, rencontres, tables rondes, réunions ..

A venir : la petite table de Chosal : une offre de restauration snack pour nos clients des sentiers qui souhaitent prolonger leur expérience à la ferme de Chosal.

#### **5) RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022**

##### **Discours du trésorier, Thierry Griffay – Les comptes associatifs**

Après des années difficiles, notre association a bien tenu le cap grâce à nos financeurs (ARS et Conseil Départemental) qui ont été un soutien sans faille et nous les remercions très sincèrement.

Concernant la partie associative, nous constatons une baisse du nombre d'adhérents en 2022 (289 au lieu de 361 en 2021). C'est un constat regrettable car c'est le cœur même de notre association.

Concernant les produits financiers, ceux-ci sont en hausse du fait de la hausse de taux de 141 544 euros au lieu de 72 503 avant impôts.

L'opération Brioches s'est bien déroulée (bénéfice de 35 930 euros contre 37 600 euros en 2021). Le nombre de brioches vendu est en hausse (plus de 13 000 en 2022) mais le prix d'achat de la brioche augmente et augmentera encore pour cette année. Il devient donc de plus en plus difficile de maintenir notre bénéfice. C'est un lourd investissement humain et nous sommes toujours à la recherche de bénévoles. Nous espérons que l'opération 2023 rencontrera encore un vif succès : Venez tenir les différents stands de vente et faites connaître notre opération auprès de vos parents, amis, voisins et entreprises. On compte sur vous !

Pour finir, nous constatons pour la partie associative un bénéfice net comptable de 121 552 euros contre un bénéfice de 21 339 euros en 2021 dû en grande partie aux résultats financiers nets d'impôts.

Nous vous remercions de faire connaître notre association autour de vous pour que les revenus de l'opération Brioches et les dons (que vous pouvez effectuer sur notre site internet) soient encore plus conséquents cette année. Merci.



Valérie Dumaitre, directrice financière présente les comptes annuels 2022. Ces comptes ont été vérifiés par le commissaire aux comptes en mars 2023. Le 27 mars 2023 la commission Finance s'est réuni pour analyser les comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 28 mars 2023 par le Conseil d'administration.

- Seule l'association a la personnalité morale
- Les comptes annuels seront déposés au Journal Officiel
- V. Dumaitre, directrice financière présente une synthèse de ces comptes

## **LES FAITS MARQUANTS :**

**Ressources humaines :** changement de directeur général au 30 juin 2022.

### **Financement :**

- Financement de l'Internat de répit à l'Ime au 01/04/22. Budget annuel 292000€. Budget alloué en 2022 pour 9 mois : 219 000€. Mise en place uniquement une semaine en aout 2022.
- Extension par le Conseil Départemental aux établissements de son champ de compétence des dispositions du Ségur de la santé à l'ensemble des professionnels à compter du 01 mars 2022 : Indemnité de 238€ brut pour 1 etp. Budget alloué 617 000€.
- Suite à l'Accord du 2 mai 2022 relatif à la mise en place du complément de rémunérations aux personnels socio-éducatifs suite à la conférence des Métiers du 18 février 2022 avec effet au 01 avril 2022 : Indemnité de 238€ brut pour 1 etp. (Personnel socio-éducatif uniquement). Budget alloué 576 000€.

### **Travaux**

- Rénovation du bâtiment des Césardes : Déménagement fin juillet 2022. Dépenses inscrites en immobilisations en cours pour 140 000€. Location de locaux extérieurs pendant les travaux pour 68 000€ en 2022.
- Locaux de la Ferme des Roches : Travaux de transformation des locaux de la Balnéothérapie en salle de sport. Coût : 125 000€.
- Dépenses liées à l'extension du bâtiment enregistré au compte Immobilisation en cours 115 000€.

	nombre usagers	variation 2022	total
<b>ETABLISSEMENT</b>			
IME semi interne	60		60
Ime Internat	25		25
IME Internat de répit		12	12
IME UEEA Pringy	10		10
SESSAD	48		48
Dispositif Horizon externe	16		16
Dispositif Horizon interne	4		4
ESAT La ferme de chosal	63		63
ESAT le Parmelan	193		193
<b>Total ARS</b>	<b>419</b>	<b>12</b>	<b>431</b>
FH DES HAUTS CHOSAL	19		19
APPARTEMENT DE CHOSAL	20		20
PUV PHV SENIORS CHOSAL	24		24
FAM LES ROCHES AP Chaumont	26		26
FAM LES ROCHES AJ Chaumont	8		8
FAM LES ROCHES AT Chaumont	1		1
FV LES ROSEAUX AP	43		43
FV LES ROSEAUX AJ	8		8
FAM LES IRIS AP	40		40
FAM LES IRIS AT	2		2
FAM LES IRIS AJ	5		5
FOYER HEBERGEMENT (SEYNOD RUMILLY)	52		52
FOYER DE VIE SEYNOD	10		10
FH FV AT MIXTE	3		3
APPARTEMENT DE SEYNOD RUMILLY	31		31
ACCUEIL DE JOUR (SATTHAV)	10		10
SAVS	95		95
SAVS UNITE DE VIE	14		14
SAVS AT	1		1
Total Conseil Départemental	412	0	412
<b>TOTAL</b>	<b>831</b>	<b>12</b>	<b>843</b>

## Le résultat net comptable des comptes annuels et résultat effectif

**Le résultat net comptable (résultat d'exploitation, financier et exceptionnel) est un excédent de 906 723€ contre 1 376 483€ en 2021. à corriger des reprises sur résultat antérieur.**

- Gestion contrôlée : activités financées par prix de journée et dotation globale (ARS– Conseil départemental)
- Gestion propre : activité de production des ESAT, structure multi-accueil, comptes de l'association, comptes du Grand-Bornand, Savs hébergement

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat comptable des comptes annuels	906 723 €	1 376 483 €
Reprise de résultats antérieurs	605 649 €	596 237 €
<b>Excédent effectif global des comptes annuels</b>	<b>1 512 372 €</b>	<b>1 972 720 €</b>
Dont résultat effectif sous gestion propre	578 501 €	704 436 €
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	933 871 €	1 268 284 €

# COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	<b>2022</b>	<b>21</b>	Ecart
<b>Produits d'Exploitation</b>			
Prestations Produits du Travail des Esat	1 835 089,04	1 703 939,56	<i>131 149</i>
Prestations Activités annexes	200 112,94	182 407,16	<i>17 706</i>
Prestations Activités Prix Journée/ facturation horaire	1 735 002,37	1 677 645,24	<i>57 357</i>
Prestations Participation des personnes hand. Prix Journée	1 926 955,46	1 811 197,53	<i>115 758</i>
Prestations Activités Dotation Globale	23 200 907,69	21 424 674,53	<i>1 776 233</i>
Prestations du siège	9 061,27	7 042,51	<i>2 019</i>
Locations appartements participation des personnes hand.	271 714,89	278 560,42	<i>-6 846</i>
Locations immobilières	31 612,47	21 458,51	<i>10 154</i>
Remboursement repas des personnes handicapées	162 111,84	154 763,88	<i>7 348</i>
Participation aux transports des personnes handicapées	9 490,55	10 822,06	<i>-1 332</i>
Participation au soutien des personnes handicapées	0,00	0,00	<i>0</i>
Subventions d'exploitation	321 833,11	165 462,50	<i>156 371</i>
Production immobilisée			<i>0</i>
Indemnités Journalières S.S et organisme complémentaires	345 842,91	519 294,03	<i>-173 451</i>
Complément de rémunération des personnes hand. Etat	2 297 290,51	2 185 486,86	<i>111 804</i>
Charges sur Complément de rémunération Etat	864 864,55	806 748,81	<i>58 116</i>
Indemnités Journalières S.S des personnes handicapées	55 706,76	55 468,75	<i>238</i>
Autres Produits de gestion courante	626 638,05	516 687,83	<i>109 950</i>
Reprise sur provisions pour risques et charges	79 005,08	26 851,31	<i>52 154</i>
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>33 973 239,49</b>	<b>31 548 511,49</b>	<i>2 424 728</i>

## Compte de résultat Les produits d'exploitation

Répartition des principaux produits en % par rapport au total des produits :

- Le financement du Conseil Départemental : 37%
- Le financement de l'ARS : 31,30%
- Complément de rémunération et charges sociales versés par l'Etat pour les travailleurs en ESAT : 9,47 %
- Le chiffre d'affaires des ESAT : 5,40 %
- Les participations des adultes aux frais d'hébergement et locations : 6,47%

# Variation des dotations globales de financement

VARIATION DES DOTATIONS GLOBALES		
	ARS	
En produit au compte de Résultat 2021	9 495 356 €	
à déduire CNR 2021	(108 986) €	
à rajouter des reprises faites en 2021	49 863 €	
à rajouter creton déduit en 2021	264 234 €	
à déduire creton déduit en 2022	(216 497) €	
Actualisation 2022 taux 2,35%	230 871 €	
SEGUR LAFORCADE	575 717 €	
Internat de répit au 01/04/2022	219 000 €	
Sessad 7 places 8/12 de 91 000€	60 667 €	financé en 2021 au 01/09/21
Fam Chaumont 8 places 4/12 de 189 255€	63 158 €	financé en 2021 au 01/05/21
<b>DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT ARS 2022</b>	<b>10 633 381 €</b>	
En produit au compte de Résultat 2021	11 929 319 €	
Financement du nouveau loyer à Seynod	295 500 €	
Réduction arrêt Appartement de la Balme	(107 880) €	
Accueil de jour Seynod sur 4 mois en 2022	35 960 €	financé en 2021 au 01/09/21
Accueil de jour Fam Chaumont en année pleine	20 849 €	financé en 2021 sur 8 mois
Dotation CNR pour cap Handi	15 988 €	
Reprise produit Appartement Balme 04/21 à 12/21	(29 599) €	
SEGUR LAFORCADE	617 041 €	
Variation entre facturation usagers et autres départ	(209 652) €	
<b>DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT CDEP 2022</b>	<b>12 567 526 €</b>	
<b>TOTAL DGF</b>	<b>23 200 907 €</b>	

## Autres produits de gestion courante : 626k€

Ce compte regroupe toutes les autres recettes ; Les cotisations des adhérents ; des remboursements liés à l'emploi (formation) Assurance / facturation à d'autres structures (ladap samsah scic) : loyer salaires et charges

- Cotisation adhérents 7,8k€
- Organisme de formation :54,3k€
- Contrats aidés 6k€
- Assurance 21,2k€
- Facturation salaires et charges LADAPT= 202k€
- Opération brioche 65,8k€
- Facturation des Loyer + charges à d'autres structures : (siege à Scic ) (dh à samsah et ladapt) savs à udapei alma cdsa = 118k€

# COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	2022	2021	Ecart
<b>Charges d'Exploitation</b>			
Autres Achats et Charges externes	9 224 572,94	8 351 487,66	873 085
Impôts, Taxes et Versements assimilés	1 258 981,47	1 193 825,97	65 156
Salaires et traitements	14 866 765,46	13 789 030,90	1 077 735
Charges sociales sur rémunérations	5 275 396,91	4 716 378,53	559 018
Dotations aux amortissements des immobilisations	2 162 366,43	2 171 438,18	-9 072
Dotations aux provisions pour charges d'exploitation	10 700,00	71 774,00	-61 074
Dotations aux provisions sur actif circulant	0,00	5 798,05	-5 798
Autres charges de gestion courante	250 292,29	172 416,83	77 875
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>33 049 075,50</b>	<b>30 472 150</b>	<b>2 576 925</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>924 163,99</b>	<b>1 076 361</b>	<b>-152 197</b>

## Compte de résultat : les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 33 049k€ contre 30 472k€ en 2021 soit + une variation de 2 576k€.

Le poste « autres achats et charges externes » : (eau, edf, gaz, alimentation...) après retraitement du poste personnel intérimaire et prestations ménages insérés pour l'analyse sur la ligne charges de personnel, baisse légèrement à 18,09% du total des charges contre 18,67% en 2021.

	2022		2021		ecart
Autres Achats et Charges externes	9 224 573 €		8 351 488 €		873 085
dont personnel interimaire	2 905 291 €		2 437 462 €		467 829
dont prestation nettoyage à l'extérieur	340 063 €		224 106 €		115 957
	<b>5 979 219 €</b>	<b>18,09%</b>	<b>5 689 920 €</b>	<b>18,67%</b>	<b>289 299</b>
Total des charges	33 049 076 €		30 472 150 €		

- Parmi le poste « personnel intérimaire », les prestataires Adecco et Appel médical ont représentés 38% des dépenses 1 108 000€ (dont 185 000€ de tva non récupérable). Un travail sur 2023 est engagé pour limiter ce poste et utiliser en priorité l'intérim SCIC Lac et Montagne.

## Compte de résultat : les charges d'exploitation

Variation du poste « salaires » : + 1 077 735€

- Augmentation de la valeur du point au 01/07/2022 à 3,93€. Incidence brut 140 000€
- L'incidence de la mesure Segur Laforcade est de 801 000€ brut
- Variation des coûts brut des départs en retraite : 30 000€
- Incidence aussi de la revalorisation des salaires de Cap Handi en année pleine. Sur 2021, effet au 01/10/2021.

Variation du poste « charges sur salaires » : + 559 000€

Réduction générale de charges en baisse de 73 650€ du fait de l'augmentation des rémunérations brutes

Charges sur Mesures Laforcade : environs 50% du brut soit 400 000€

Charges de personnel : (Salaires + Charges sociales et impôts sur salaires y compris personnel intérimaire et prestations ménage extérieure) représente 74,30% du total des charges contre 73,04% en 2021.

# COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	<b>2022</b>	2021	Ecart
<b>Produits Financiers</b>			
Autres intérêts et produits assimilés	141 544	72 521	69 024
<b>TOTAL ( III )</b>	<b>141 544</b>	<b>72 521</b>	<b>69 024</b>
<b>Charges Financières</b>			
Intérêts des Emprunts	322 507	317 763	4 744
Intérêts bancaires	183	2 114	-1 931
<b>TOTAL ( IV )</b>	<b>322 690</b>	<b>319 877</b>	<b>2 813</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER ( III - IV )</b>	<b>-181 146</b>	<b>-247 356</b>	<b>66 210</b>
<b>Produits Exceptionnels</b>			
Autres produits exceptionnels	0	176 077	-176 077
Valeur des cessions des immobilisations	23 383	291 229	-267 845
Dons	33 545	21 440	12 105
Quote part de subvention virée à résultat	228 925	218 462	10 463
Utilisation de fonds dédiés à l'investissement	136 917	100 030	36 887
Utilisation de fonds dédiés à l'exploitation	4 583	262 673	-258 090
<b>TOTAL ( V )</b>	<b>427 353</b>	<b>1 069 910</b>	<b>-642 557</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>			
Valeur comptable des immobilisations cédées	12 610	82 218	-69 608
Report en fonds dédiés à l'investissement	94 900	72 900	22 000
Dotations aux provisions réglementées sur plus value d'actif	12 417	209 753	-197 337
Report en fonds dédiés à l'exploitation	131 080	151 295	-20 216
<b>TOTAL ( VI )</b>	<b>251 006</b>	<b>516 166</b>	<b>-265 160</b>
<b>3 - RESULTAT EXCEPTIONNEL ( V - VI )</b>	<b>176 346</b>	<b>553 744</b>	<b>-377 397</b>
IMPOT SOCIETE	12 641	6 266	6 376
<b>Résultats nets</b>			
Résultat des activités Prix de Journée - Dotation Globale (Gestio	328 222	672 048	-343 826
Excédent des autres activités (gestion propre)	578 501	704 435	-125 934
<b>4 - RESULTAT NET (1+2+3)</b>	<b>906 723</b>	<b>1 376 483</b>	<b>-469 760</b>

## Le résultat financier

- Les produits financiers sont en hausse.
- Il existe des produits financiers latents liés à des contrats de capitalisation souscrits en août 2019 dont les produits financiers des 12 premiers mois ne seront acquis qu'au terme d'une période de 4 ans s'il n'y a pas de rachat total jusqu'en août 2023.

Selon le principe de prudence, il n'a pas été constaté les produits de la période août 2019-août 2020 pour environ 40k€.

Des produits de mars 2018 à mars 2019 sont acquis cette année pour 16,6k€.

- Les charges financières augmentent du fait des intérêts des prêts PLS dont le taux varie en fonction du Livret A.

# Le bilan des comptes annuels

## Bilan consolidé au 31 décembre 2022

ACTIF	2022	2021	PASSIF	2022	2021
<b>Actif immobilisé</b>			<b>Fonds associatifs</b>	<b>903 043</b>	<b>903 043</b>
Immobilisations incorporelles	5 729	33 528	Legs et donations	1 012 211	1 012 211
Terrains Constructions aménagés	21 796 758	22 894 653	Subventions	2 664 961	2 480 711
Autres immobilisations corporelles	1 437 790	1 605 745	Réserves	24 055 046	22 657 861
Immobilisations en cours	608 822	578 940	Report à nouveau	-1 187 848	-1 167 146
Immobilisations financières	645 969	673 742	Résultat de l'exercice	906 723	1 376 483
			Provisions réglementées	896 393	883 977
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>24 495 068</b>	<b>25 786 608</b>	<b>Total fonds propres</b>	<b>29 250 530</b>	<b>28 147 140</b>
<b>Actif circulant</b>			Fonds dédiés	1 569 783	1 485 303
Créances	3 885 469	3 041 762	Provisions pour risques et charges	10 700	72 274
Placements - Compte à terme	17 123 095	17 118 787	<b>Dettes</b>		
Disponibilités	10 143 356	8 916 167	Emprunts	15 839 531	16 984 616
<b>Total actif circulant</b>	<b>31 151 919</b>	<b>29 076 716</b>	Banques et dettes financières diverses	1 439 109	1 022 746
			Dettes fournisseurs et autres	7 537 334	7 151 244
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>55 646 987</b>	<b>54 863 324</b>	<b>Total dettes</b>	<b>24 815 974</b>	<b>25 158 606</b>
			<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>55 646 987</b>	<b>54 863 324</b>

taux d'indépendance financière

1,85

1,66

### Le passif

- Les emprunts nouveaux : Néant
- Les emprunts remboursés : 1 015k€
- Solde du capital restant dus au bilan : 15 840k€
- Tous les emprunts ont fait l'objet d'un accord des financeurs via les Plans Pluri-annuels déposés.

### L'actif

#### Les investissements 2022

#### Les principaux investissements sont :

- Immobilisations en cours sont constituées de projets non encore finalisés. (maison Magro à chosal, Projet des Césardes, Fam Roches) : 354k€
- Bâtiment + agencement : 509k€
- Matériel outillage dans les ESAT : 29k€
- Matériel Mobilier : 52k€
- Matériel de transport : 222k€
- Matériel informatique 62k€

## Affectation des résultats de la gestion contrôlée

Ce sont les résultats des comptes administratifs qui sont affectés. Il s'agit du résultat « effectif » corrigé de provision pour retraite, après annulation des congés payés dus au 31/12. Ce résultat s'élève à 1 465€

Tableau de détermination du résultat global CPT ADM à affecter	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat comptable des comptes annuels	906 723 €	1 376 483 €
Compléments écriture aux comptes administratifs	62 026 €	66 748 €
Prime Exceptionnelle « les oubliés du Ségur »	- 97 547 €	
Prime Partage de la Valeur Ajoutée	- 98 909 €	
Annulation des congés payés	86 923 €	(70 548) €
Reprise de résultats antérieurs	605 649 €	596 237 €
<b>Excédent global des comptes administratifs à affecter</b>	<b>1 464 865 €</b>	<b>1 968 920 €</b>
Dont résultat effectif sous gestion propre	561 725 €	716 747 €
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	903 140 €	1 252 171 €

### Les affectations de résultat

Les affectations sont proposées lors du dialogue de gestion.

Selon le CPOM, « en vertu de l'article R314-43 du CASF, l'AAPEI est libre de de l'affectation des résultats comptables...en lien avec les objectifs et orientations du CPOM et du programme régional de santé. »  
« si les résultats présentés devaient excéder 5% de la DGC (dotation globale commune) les autorités de tarification se réservent le droit de se prononcer sur leur affectation et éventuellement de prendre des mesures tarifaires correctrices. »

DGC base 2022 = 26 003 656 € x 5% = 1 300 183€

Résultat sous gestion contrôlée = 903 140€

Selon le CPOM, « en vertu de l'article R314-43 du CASF, l'AAPEI est libre de de l'affectation des résultats comptables...en lien avec les objectifs et orientations du CPOM et du programme régional de santé et consacré prioritairement :

- À la compensation des déficits
- Au financement des investissements tels qu'établis dans les PPI
- En réserve de trésorerie dans la limite de la couverture du besoin en fonds de roulement
- À des actions ponctuelles proposées dans le CPOM ou conduites en déclinaisons du PRS, de priorités régionales, du rapport zéro sans solution, d'actions innovantes, ou ponctuelles négociées dans le cadre du dialogue de gestion.



## Affectation du résultat des comptes administratifs

FACTURATION CRETON A RENDRE A L'ARS	285 707 €
RESERVE DE COMPENSATION DES DEFICITS	26 400 €
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	- 497 154€
INVESTISSEMENT ET RESERVE DE COMPENSATION DES CHARGES D'AMORTISSEMENT	1 105 608 €
MESURES D'EXPLOITATION (contrat professionnalisation/travaux/Projet petit pas et pole de transition)	544 304 €
	1 464 865 €

### LES PROJETS A FINANCER

- Reconstruction du bâtiment des Césardes 3 500k€
- Rénovation ancien foyer de Chosal
- Etude sur le transfert de la Halte-garderie dans les locaux du Sessad actuel.
- Rénovation locaux de l'IMP.
- Construction d'un bâtiment pour le FAM des Roches 5 240k€  
14 hébergements + environ 6 accueils de jour
- Construction d'un bâtiment pour le foyer de vie Les roseaux pour une extension de 35 places 6 350k€

### 6) RAPPORT DE MONSIEUR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

#### 1- Préambule

Cette présentation explicite notre rapport sur les comptes annuels, lequel vous a été transmis dans les délais. M Damas rappelle que l'association fait partie des grosses structures de la Haute-Savoie.

#### 2- Introduction

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AAPEI EPANOU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

#### 3- Démarche



Les documents listés ci-dessus ont été présentés à la direction et la gouvernance de votre société

#### 4- Déroulement de la mission

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### 5- Justification des appréciations

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### 6- Conclusion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous remercions la direction et l'ensemble des services de votre association pour leur disponibilité et pour leur écoute, qui ont permis de dérouler nos travaux dans des conditions facilitant l'expression de notre opinion.

## **7) APPROBATION DES DIVERSES RESOLUTIONS**

Les adhérents sont appelés à se prononcer sur huit résolutions sur les comptes présentés :

### **Résolution 1 : PV de l'Assemblée Générale 2022**

L'Assemblée générale après avoir entendu le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 7 avril 2022 approuve ce procès-verbal.

### **Résolution 2 : Rapport moral de la Présidente et du Directeur Général**

L'Assemblée générale approuve le rapport moral de la présidente et du Directeur Général.

### **Résolution 3 : Approbation des comptes**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Trésorier de l'Association et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice 2022, approuve les comptes annuels de l'association tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et donne quitus de leur gestion aux administrateurs.

### **Résolution 4 : Rapport spécial du Commissaire aux Comptes**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport établi par le Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code du commerce, approuve les conventions visées au dit rapport.

### **Résolution 5 : Affectation des résultats**

Nous vous proposons l'affectation des résultats des comptes administratifs, c'est-à-dire après retraitement de certaines écritures comptables (annulation des congés payés, provision pour retraite, pour travaux, amortissement d'un terrain).

Le total des résultats des comptes administratifs est un excédent de 1 464 865€

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats.

#### **1. Affectation des résultats de la gestion propre : 561 725€**

- Résultat des activités de production de l'Esat Parmelan : 244 219€
- Résultat des activités de production de l'Esat de la ferme de Chosal : 195 954€
- Résultat de la Halte-garderie Galipettes : 19 565€
- Savs Hébergement : Excédent de 1 545€
- Association : Excédent 165 172€

Ces excédents seront affectés au compte « excédent affecté à l'investissement » pour le financement de projet futur.

- Déficit Chalet l'Hermitage du Grand-Bornand - 64729€ en Report à nouveau débiteur

#### **2. Affectation des résultats de la gestion contrôlée : 903 140€**

Nous proposons les affectations suivantes :

- IME : En réduction des charges d'exploitation de la dotation 2023 pour 285 707€. (Facturation des jeunes sous amendement Creton à rendre à l'ARS).
- En réserve de compensation des déficits pour 26 400€.
- Le seuil prévu au Cpom est de 3% du budget alloué. Certains établissements n'ont pas atteint ce seuil.
- Des déficits sont affectés en report à nouveau débiteur et devront être apurer par affectation d'excédents futurs = - 432 425€.

- En réserve de compensation des charges d'amortissements pour 371 264€ (DIME (IME Sessad))
- Ce compte permet de compenser l'incidence financière de l'amortissement des projets futurs.
- En mesures d'exploitation 544 305€ pour le financement d'embauche de salariés en contrat de professionnalisation (salaires charges sociales et frais pédagogiques), pour le financement des prises en charge à l'IME des situations critiques, du projet Pole de transition et Petit pas, et de petit matériel et travaux au Foyer des Hauts de Chosal.
- Un excédent 107 890€ (Esat Le Parmelan) est affecté à l'investissement pour le financement de projet d'investissement prévu au PPI. (Isolation façades, toiture, faux plafonds, accueil quai site de Seynod)

### **Résolution 6 : Cotisations pour l'année 2024**

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale de maintenir en 2024 le montant de la cotisation annuelle à hauteur de 90 euros :

Part Unapei (Union Nationale)	42,00 euros
Part Unapei Auvergne-Rhône-Alpes	10,00 euros
Part Udapei (Union Départementale)	10,00 euros
Part ATMP (Association tutélaire)	1,00 euros
Part AAPEI Epanou	27,00 euros

L'Assemblée Générale approuve le montant de la cotisation pour l'année 2024.

### **Résolution 7 : Rapport d'activités 2022 de l'Association**

L'Assemblée Générale approuve le rapport d'activités 2022 de l'Association présenté par le Directeur général.

### **Résolution 8 : Élection des membres du Conseil d'administration**

#### **Le CA dispose de 24 postes :**

- 4 sont non pourvus (depuis 2020)
- 3 postes sont rendus vacants par la sortie de : V. Vernier, MC Biolluz, M. Fontaine.
- 4 membres voient leur mandat renouvelable : V. Demay, N. Robine-Lissandre, JF Degeorges et N. Pichollet

⇒ **11 postes d'administrateurs sont donc vacants.**

#### **Huit candidats présentent leur candidature :**

- 4 membres dont le mandat est renouvelable : V. Demay, N. Robine-Lissandre, JF Degeorges et N. Pichollet
- 4 nouveaux candidats se présentent : Y. Peccoud (DIME), E. Clapot Balmonet (ferme de Chosal), D. Biolluz (Esat le Parmelan), Mme Locatelli (Foyer Champ d'Or).

- Tous les candidats sont donc assurés de pouvoir siéger au CA qui rassemblera à la suite de l'AG 21 administratrices/teurs,

⇒ 3 postes restent vacants.

## **8) RÉPONSES AUX QUESTIONS PRÉALABLEMENT POSÉES AU PRÉSIDENT**

### **1. Question de Catherine et Gérard AUCHERE (Chosal)**

*Pourquoi ne peut-on rendre obligatoire l'adhésion annuelle à l'association pour les usagers (familles) ?*

#### **• Réponse de la Présidente :**

Merci M. et Mme Auchère pour votre question : la règle est simple, la loi nous interdit d'obliger les familles ou personnes accompagnées à adhérer.

Vous pouvez constater que nous faisons chaque année maintes et maintes relances pour inciter l'ensemble des familles à le faire.

La logique associative serait qu'un parent, qui bénéficie des services de l'association, y adhère de fait. Après tout, dans toute association sportive ou culturelle, l'adhésion se conçoit naturellement.

Ce serait d'autant plus valable, dans le contexte actuel compliqué que nous connaissons depuis plusieurs années et qui va perdurer, cela irait dans la logique de faire reconnaître l'importance des métiers du secteur médico-social et d'appuyer nos revendications en termes de reconnaissance de nos actions.

En effet, prendre son adhésion à l'AAPEI Epanou n'est pas seulement s'engager auprès de notre association, c'est aussi renforcer tout un réseau (Unapei) dont nous ne pouvons aujourd'hui nous passer en termes de militance.

### **2. Question de Pierre PAOLINI (Esat le Parmelan et hébergement)**

*Par rapport à l'embauche d'éducateurs spécialisés, il faudrait envisager le problème du logement : comment aider les arrivants - sur un temps limité – sur cette difficulté presque insurmontable ?*

#### **• Réponse de la Présidente :**

L'association dispose actuellement de deux logements à la Ferme des Roches qui sont mis à disposition des salariés dans le cadre de contrat « *bail mobilité* ». Le contrat « *bail mobilité* » est conclu pour une durée minimale d'1 mois et au maximum 10 mois pour des professionnels en stage ou en mutation professionnelle.

Une étude est en cours pour réhabiliter les anciens hébergements de l'ESAT de la ferme Chosal en logement temporaire pour les salariés.

Nous avons également prévu la création de logements temporaires pour les salariés dans le cadre de la réponse à appel à projet lancé par le Conseil Départemental qui concerne l'extension du Foyer de Vie Les Roseaux, destinée aux jeunes en aménagement Cretons, pour lequel nous attendons la réponse début juillet.

### **3. Question de M. Angelloz Nicoud (FAM les Iris)**

*En résumé, M. Angelloz Nicoud demande à avoir la garantie que le chalet l'Hermitage du Grand Bornand relève d'une utilisation principale au bénéfice des personnes accompagnées dans les établissements et services de l'AAPEI Epanou.*

#### **• Réponse de la Présidente :**

La gestion du chalet fait l'objet d'une attention toute particulière de la part du Conseil d'Administration, aussi bien en ce qui concerne la jouissance par les personnes handicapées, les familles et les amis, qu'en ce qui concerne son entretien.

Toutefois, dès le départ, les impératifs financiers ont été tels que nous avons opté pour des locations à des personnes externes à l'association, pendant les périodes de haute saison, afin de pouvoir faire face aux dépenses importantes inhérentes à la gestion et à l'entretien d'un tel bien (1 façade à refaire en 2023).

Dans l'acte notarié attestant du leg, il est bien spécifié que M. Perillat Boiteux « *désire que le chalet l'Hermitage ..., ... soit exploité au profit des personnes handicapées, parents et amis ....* ».

Pour les adhérents, l'acte notarié est à disposition pour consultation au siège sur RV avec la Présidente ou le Trésorier.

#### **Deux précisions :**

-Outre les séjours réguliers des personnes handicapées qui le souhaitent, je rappelle qu'en 2020, suite à la période de confinement, le Conseil d'administration a pris la décision à l'unanimité de ne pas louer le

chalet en période haute de l'été, pour le laisser à disposition pour des séjours de personnes accompagnées sans possibilité de retour en famille.

-Je précise également que les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucun avantage (période ou tarif) lors d'éventuelles demandes de location du chalet.

## **9) ELECTION DU TIERS SORTANT**

Le CA propose 24 postes au total. 11 postes seront vacants :

- 4 sont non pourvus (depuis 2020)
- 4 membres voient leur mandat renouvelable : V. Demay, N. Robine-Lissandre, JF Degeorges et N. Pichollet
- 3 postes sont rendus vacants par la sortie de : V. Vernier, MC Biolluz, M. Fontaine.
- 4 candidats spontanés se présentent : Y. Peccoud (DIME), E. Clapot Balmonet (ferme de Chosal), D. Biolluz (Parmelan), Mme Locatelli (Foyer Champ d'Or).

Les votes sont dépouillés par : M et Mme Lavorel, Menet, Vernier, Rollux, Paday

**Résultats des votes** : 119 votants

M. Biolluz : 106 voix

Mme Clapot Balmonet : 100 voix

M. Degeorges : 102 voix

Mme Demay : 100 voix

Mme Locatelli : 82 voix

M. Peccoud : 94 voix

M. Pichollet : 98 voix

Mme Robine-Lissandre : 98 voix

Les 8 candidats sont élus.

Le Conseil d'administration sera composé pour l'année 2023/2024 de 21 administrateurs contre 24 habituellement.

## **Clôture de l'Assemblée générale par la Présidente**

Mme Cache remercie l'assemblée de son attention. Elle remercie également les professionnels sur le terrain, l'équipe de direction de l'association. Elle rappelle que sans les professionnels, cette association ne pourrait pas fonctionner. Elle invite l'assemblée à se rendre au réfectoire pour un pot de l'amitié.

\*\*\*\*\*

Miryam CACHE

La Présidente



Maryse LAVOREL

La secrétaire

